#### **ASSOCIATION BRUYÈRES CULTURE**

Mairie

02860 BRUYÈRES ET MONTBERAULT

**2**: 03-23-24-78-64

①: bruyeres.culture@wanadoo.fr

□ : http://www.bruyeres-culture.reseaudesassociations.fr

# RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

# PERMANENCES DE LA BIBLIOTHÈQUE:

Mardi de 15h00 à 17h00
Mercredi de 14h00 à 18h00
Samedi de 10h00 à 12h00

Les fermetures exceptionnelles sont affichées en temps voulu :

- à la Bibliothèque.
- Sur le site de l'association dans la rubrique Flash Info et dans l'Agenda.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION:**

La bibliothèque est ouverte à tous.

L'abonnement annuel est de :

- 11€pour les adultes et jeunes à partir de 16 ans
- 15€pour une famille
- gratuit pour tous les enfants (jusque 16 ans)

## **CONDITIONS DE PRÊT:**

- Chaque lecteur peut emprunter jusqu'à 13 livres ou revues pour une durée maximum de 2 mois.
- Les nouveautés ne sont prêtées que pour une durée de 1 mois.
- Au-delà de ce délai, une amende de 1,00 € par livre et par mois sera payée lors de la restitution du ou des livres.

## **RÉSERVATION:**

 Chaque lecteur peut effectuer des réservations lors des permanences ou par le biais de notre adresse e-mail.

#### **SECTEUR AUDIOVISUEL:**

- Chaque abonné peut emprunter gratuitement 2 DVD pour une durée maximum de 15 jours.
- Le prêt est limité à 2 DVD par famille.
- Chaque abonné peut emprunter gratuitement 4 CD pour une durée maximum d'un mois.
- Une amende de 1,00 € par objet et par mois sera payée en cas de retard lors de la restitution.

### RESPONSABILITE DES EMPRUNTEURS:

- Les lecteurs sont responsables des livres, des CD et DVD qu'ils empruntent.
- Les familles sont responsables des livres empruntés par leurs enfants ainsi que des CD.
- Les lecteurs sont responsables de la carte à code-barres personnelle qui leur est offerte gratuitement lors de l'inscription. En cas de perte ou de détérioration, une participation de 2,00 € leur sera demandée pour son remplacement.
- TOUT LIVRE PERDU OU ABÎMÉ DEVRA ÊTRE REMBOURSÉ.
- TOUT CD OU DVD PERDU OU ABÎMÉ DEVRA ÊTRE REMBOURSÉ.
- Les lecteurs doivent nous signaler les livres abîmés et ne jamais tenter de les réparer eux-mêmes.

La Présidente, Annie LEFRANCOIS